

En offrant nos félicitations à ces messieurs nous leur souhaitons pour l'avenir un constant succès.

Petites notes.—Le 24 juin dernier, l'honorable M. Mercier a fait signer à Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers la proclamation concernant les prix pour le mérite agricole.—Le gouvernement fédéral a réduit de 4 pour cent qu'il était à 3½ le taux de l'intérêt payé aux déposants dans les caisses d'économie. On commencera cette réduction au mois d'octobre prochain. En agissant ainsi, le gouvernement réalisera une économie de \$200,000.

Un bel avenir.—Il y aurait tout un bel avenir pour un homme qui bâtirait un moulin à farine dans le centre de la paroisse de St-Alexis de Matapédia. Les colons de St-Alexis et de St-François sont obligés d'aller à 12 milles et plus en dehors de leur paroisse pour faire moudre leur grain. 4000 minots de bon grain de semence importés, ont été semés à St-Alexis et à St-François sans compter le grain récolté dans les dites paroisses.

Par conséquent il y aura plus de 40,000 minots à faire moudre. De plus cette nouvelle paroisse de St-François prospère vite. Deux paroissiens alimenteront ce moulin.

Il y a deux bons emplacements de moulin avec écluses, à vendre à bonnes conditions. Pour plus amples informations s'adresser au curé du lieu.—*Communiqué.*

CAUSERIE AGRICOLE

Soins à donner au cheval employé au travail des champs.—Suite

La paille de bonne qualité doit avoir une couleur jaune dorée, brillante, avoir une odeur agréable, un goût doux et sucré.

On doit éviter de faire manger au cheval de la paille avariée, moisie ou rouillée, dernière altération qui se reconnaît à de petites tâches formées par une poussière rouge ou jaunâtre que l'on remarque sur les feuilles et sur les tiges, et qui cause souvent à celui qui en fait usage des inflammations intestinales, et des coliques violentes, souvent mortelles.

Dans les cas où il serait impossible de se procurer de la paille non avariée, à cause de certaines influences générales inhérentes à l'année, il faudrait qu'elle soit bien battue, secouée et arrosée avec de l'eau en dissolution une bonne dose de sel de cuisine. On fera la même chose pour les foin avariés; après les avoir aspergés d'une solution d'eau salée, on peut le faire sécher au soleil.

La dose de sel à employer peut être de une livre dissous dans cinq seaux d'eau pour cent livres de foin ou de paille.

Le foin destiné à nourrir les chevaux doit être composé d'une herbe fine, bien récoltée, dans un endroit sec et élevé, avant la complète maturité de la graine, d'une couleur verdâtre, d'une odeur agréable, aromatique, d'un goût sucré.

Le foin grossier, à tiges épaisses et feuilles larges, contenant des joncs, récolté dans des prairies basses et marécageuses, est souvent acide et peu nutritif.

Quand on doit se servir pour la nourriture des chevaux, des foin de différentes qualités, il est convenable de donner pendant l'hiver ou pendant la période où les chevaux ne travaillent pas, le foin de même qualité qu'ils refuseraient au plus fort du travail après avoir été habitués à manger du bon foin.

Le foin cassant est toujours de mauvaise qualité, il est sans odeur, plus pâle que le bon foin et se brise facilement. Il provient de plantes fauchées trop tard, ou bien il a été fané après des pluies fréquentes ou des rosées abondantes.

Le foin peut être moisi, rouillé ou vasé; on remédie à ces altérations en le traitant comme la paille. Le plus sûr moyen d'éviter des accidents est de rejeter entièrement le foin ayant subi à un haut degré de telles altérations.

Alimentation des chevaux.—L'avoine est l'aliment par excellence du cheval; elle lui donne sa force et sa vigueur. Pour la conserver, on doit la mettre à l'abri de l'humidité et la remuer de temps en temps. L'avoine trop nouvelle, celle qui est altérée ou moisie pour avoir été humectée en tas dans les greniers ou dans les bâteaux, celle qui a subi un commencement de germination par suite de l'humidité, celle qui est affectée de rouille, peut constituer un aliment très-nuisible pour le cheval. L'avoine altérée produit sur le tube digestif un effet irritant, et à la longue fait développer la morve et le farcin.

On remédie aux effets nuisibles de l'avoine nouvelle, telles que les indigestions, les inflammations intestinales, les coliques, et les vertiges, par l'addition d'une demi-once de sel de cuisine par ration.

Autres grains pour la nourriture du cheval.—Quoique l'avoine le foin et la paille constituent la principale nourriture du cheval, on peut jusqu'à un certain point les remplacer par d'autres fourrages. Ainsi, à l'avoine on peut substituer d'autres grains, tels que le seigle, les pois, le blé d'inde les fèves, les vesces. Tous ces grains étant plus nutritifs que l'avoine, seront distribués en moindre quantité.

Tous les fourrages obtenus de prairies artificielles, tels que le trèfle séché, la luzerne, le sainfoin, remplacent habituellement le foin, comme les pailles de seigle, d'orge, d'avoine, de fèves, de pois, peuvent tenir lieu de paille.

Pendant les temps de disette, on est quelquefois obligé de remplacer l'avoine par des racines soit cuites, soit crues telles que patates, carottes, betteraves, navets. On les mélange avec de la paille hachée, et un peu de foin de seigle, d'avoine ou de son.

On en distribue ordinairement de vingt à vingt-quatre livres par jour, d'après la taille des chevaux. Cette nourriture cuite ne doit être donnée aux chevaux qu'à la dernière extrémité; elle convient peu à leurs organes digestifs dont elle affaiblit les fonctions, et produit souvent des indigestions et des coliques.

La paille hachée trempée, mélangée de farine de seigle ou de son, que l'on donne souvent en trop grande quantité quand les fourrages sont rares est un mode d'alimentation dangereux. Cette paille hachée, trempée, mélangée de farine, est mangée avec appétit par les chevaux; elle est un peu mâchée par eux et par conséquent peu impré-